

Va-t-on sacrifier la Maurienne pour du plâtre ?



Une partie du collectif à l'origine de cette démarche citoyenne, et qui invitait la population et les élus du bassin de Saint-Jean à venir s'informer samedi 10 décembre dernier. Invitation à laquelle n'a répondu que la députée Émilie Bonnivard et le maire Philippe Rollet.

Par simple curiosité, un citoyen de Bramans navigue sur internet à la recherche d'informations au sujet des carrières de Maurienne. Tout à fait fortuitement, il tombe sur un dossier émanant du Ministère de la transition écologique. Ce document fait état d'un projet de ZSC, Zone Spéciale de Carrières, concernant plus de 1 000 hectares de notre vallée. Interpellé par ce qu'il découvre, le Bramanais lit les 240 pages du dossier et en sort interloqué. Il comprend que l'État envisage de transformer une partie de la vallée de la Maurienne en Zone Spéciale de Carrières.

Ce projet fait suite à la demande de l'entreprise Placoplâtre (Groupe Saint-Gobain) qui souhaite développer fortement l'extraction de gypse en Maurienne afin d'alimenter les marchés français et européen du plâtre. La Maurienne est connue pour receler d'importants gisements gypsifères mais son foncier très morcelé, avec la difficulté d'identifier les propriétaires, rend très compliqué la possibilité de créer de nouvelles carrières à grande échelle.

La ZSC, botte secrète de l'État

Pour contourner ces difficultés, l'État dispose d'un outil juridique imparable dont il se sert très rarement : la Zone Spéciale de Carrières. En effet, le code minier prévoit en cas « d'insuffisance de ressources connues et accessibles d'une substance relevant du régime légal des carrières et présentant un in-

térêt économique national ou régional reconnu, la possibilité d'instituer par décret en Conseil d'État, une Zone Spéciale de Carrières sur un périmètre à l'intérieur duquel l'exploration et l'exploitation d'un gisement sont possibles sans le consentement du propriétaire du sol ». Ainsi, le propriétaire reste propriétaire de son bien mais n'a plus aucun droit sur celui-ci. Son terrain est réquisitionné pendant toute la durée de ZSC, 120 ans pour la Maurienne !

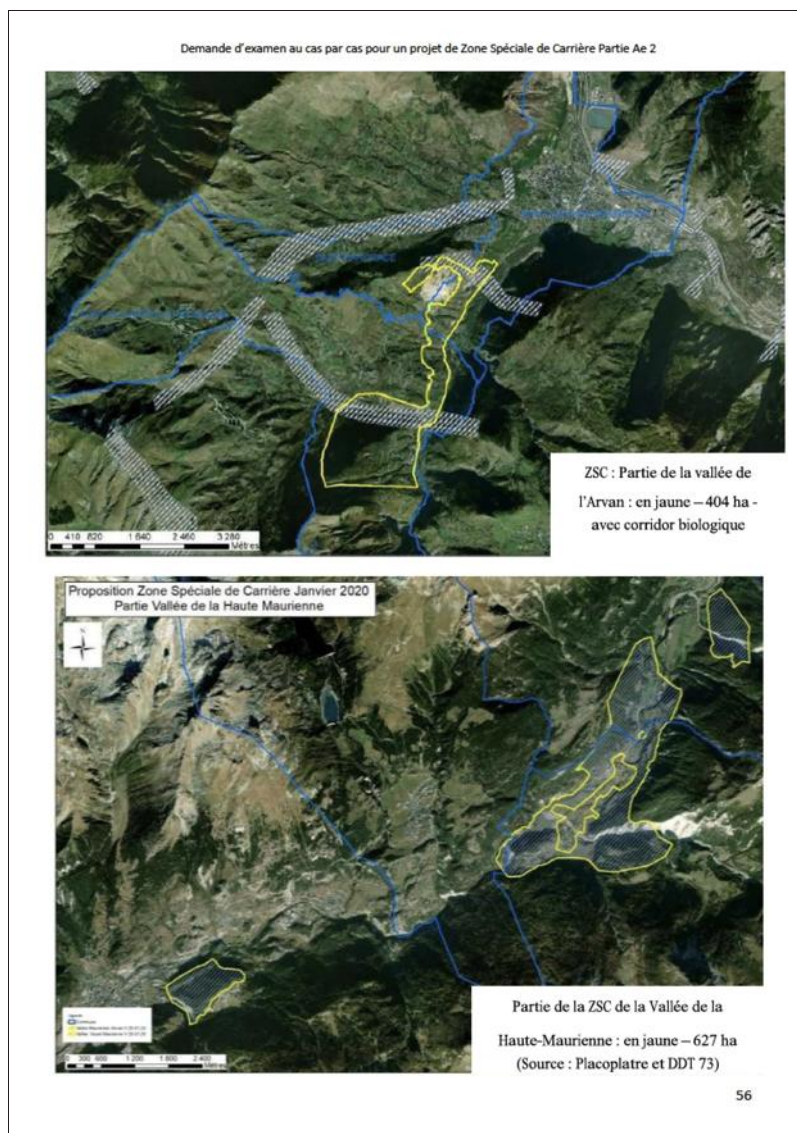
Un collectif apolitique et non militant se mobilise

Notre jeune Bramanais informe ses amis de sa découverte. Ils cherchent à obtenir des informations complémentaires auprès des élus locaux dont la plupart tombent des nues. Pressentant les dangers que représente un tel projet pour leur territoire et la vallée, ils décident de créer un collectif dans le but d'informer la population. Trois premières réunions, au Bourget, à Bramans et à Modane rassemblent près de 700 personnes. Une pétition en ligne a déjà recueilli 2 400 signatures en quelques jours*. Avant une prochaine réunion à Termignon, le collectif, relayé par des associations locales, avait invité, samedi 10 décembre dernier, les habitants du bassin de Saint-Jean-de-Maurienne à venir s'informer. L'objet de ces réunions est d'informer les habitants et en particulier les élus afin d'être prêts lorsque viendra le temps de la concertation.

En effet, avant de pouvoir dégainer

La ZSC en chiffres et son calendrier

- Surfaces concernées : 1031 hectares. 627 ha sur Val-Cenis, Villarodin- Bourget dont la bosse des Tuffs sur la station de La Norma ; 404 hectares sur Fontcouverte, Villarembert et Saint-Jean.
- Durée d'exploitation : 120 ans
- Tonnage globale de gypse à extraire : 14 millions de tonnes en Haute Maurienne ; 15 millions dans l'Arvan ; 200 000 tonnes extraites par an soit 5 000 à 10 000 camions supplémentaires sur les routes de Maurienne.
- Décembre 2021 : Demande d'instauration d'une ZSC.
- Mars 2022 : Étude au cas par cas. Demande d'étude environnementale.
- Été 2022 : Entretiens préalables des deux garants avec des élus et représentants associatifs.
- 1^{er} trimestre 2023 : Concertation préalable, le seul moment où la population pourra se faire entendre.
- Mai et juin 2023 : Rapport des garants ; décision du préfet (oursuite ou abandon).
- Si poursuite, été 2023 : Étude environnementale et enquête publique.
- Fin 2024 : le Conseil d'État décide de l'instauration de la ZSC.
- 2025 : Démarrage des nouvelles carrières.



Les deux zones concernées par la ZSC.

la ZSC, l'État est soumis à une contrainte : une concertation préalable, une fenêtre de deux mois pendant laquelle la population sera consultée sous la supervision de deux garants, nommés par un organisme indépendant, le CNDP, qui veilleront à ce que l'information soit suffisante et accessible pour tous. C'est ensuite le préfet de la Savoie qui décidera de la poursuite de la démarche. Si c'était le cas, le dossier serait alors soumis à une étude environnementale, dernier obstacle à franchir avant la validation de la ZSC. « Plus de nouvelle carrière et pas de ZSC en Maurienne » affirme haut et fort la députée Émilie Bonnivard. La députée et Philippe Rollet, maire de Saint-Jean, étaient les deux seuls élus présents à la réunion qui se tenait à la salle Pré-Coppet. Ils ont reconnu avoir rencontré les deux garants du projet au cours d'entretiens préalables dans l'été 2022 mais disposent de très peu d'informations. Outre la ZSC, le maire de Saint-Jean fait face à deux demandes d'extension de carrières (Carrière Apprin et Carrière du Tilleret) qui vont déjà impacter fortement la commune. La députée, quant à elle, s'est exprimée très clairement contre ce projet : « La Maurienne contribue déjà largement à l'intérêt de la nation et il faut

une solidarité nationale, l'argument des 200 emplois de Placoplâtre sur son site de Chambéry n'étant pas entendable ». « Pourtant, vous ne vous êtes pas opposée au projet de carrière de Saint-Martin-de-la-Porte », lui reprochait vigoureusement une participante. « Vous devez mettre en place un plan d'action. Vous serez mieux entendue que nous », lui lançait un autre participant. Parmi les nombreuses remarques des uns ou des autres, nous avons pu noter : « Avec l'autoroute, l'hydroélectrique, les complexes industriels, l'ONERA, les tunnels déjà existants et les nuisances des grands chantiers en cours, la Maurienne est déjà largement sollicitée au service de la nation. Personne n'a le droit de nous faire culpabiliser ». « Une demande de moratoire de 30 ans serait certainement préférable à une opposition massive ». « Non ! On ne doit pas parler de suspension mais d'arrêt total ! », « Ni ici, ni ailleurs ! Nous devons imaginer d'autres manières de construire à partir d'autres matériaux naturels renouvelables - le bois, la paille, le chanvre ou des matériaux à inventer... » À suivre.

Yves Pasquier

*Lien de la pétition en ligne : <https://chnq.it/q2cqcm46>